

226C1697
FR0000061459-FS0861

5 octobre 2026

Déclaration de franchissement de seuil (articles L. 233-7 et L. 233-7-1 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

GERARD PERRIER INDUSTRIE

(Euronext Growth Paris)

Par courrier reçu le 2 octobre 2026, la société par actions simplifiée Gay-Lussac Gestion (45 avenue George V, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, avoir franchi en baisse, le 30 septembre 2026, le seuil de 5% du capital de la société GERARD PERRIER INDUSTRIE¹ et détenir, pour le compte desdits fonds, 141 980 actions GERARD PERRIER INDUSTRIE représentant autant de droits de vote, soit 3,57% du capital et 2,38% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions GERARD PERRIER INDUSTRIE sur le marché.

¹ Société transférée sur Euronext Growth Paris le 7 septembre 2026.

² Sur la base d'un capital composé de 3 973 148 actions représentant 5 963 559 droits de vote (selon le déclarant), en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.